

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-deuxième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 26 septembre 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Demande de révision de la nouvelle distribution des frais indirects de recherche rattachés au Service des relations internationales

Résolution CFSPD-2007-2008-327

ATTENDU le nouveau mode de distribution des frais indirects de recherche depuis le 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le contexte financier de l'UQAM;

ATTENDU les sacrifices demandés à toutes les unités de l'établissement pour remédier aux problèmes financiers de l'université;

ATTENDU que le Service des relations internationales est la seule unité non affectée par le nouveau mode de distribution des frais indirects de recherche;

ATTENDU l'effet dissuasif que la ponction exigée par le SRI a sur les chercheurs qui pourraient solliciter ce service;

ATTENDU l'analyse effectuée par le Comité facultaire de la recherche et rapportée par le vice-doyen à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

ACQUIESCE à la suggestion du Comité facultaire de la recherche et demande une rectification des pourcentages de frais indirects reçus par le SRI et la Faculté, de sorte qu'ils reçoivent respectivement 21 % et 29 %;

FASSE parvenir la présente résolution à la rectrice par intérim et vice-rectrice à la Vie académique et vice rectrice exécutive, au vice-recteur à la Recherche et à la Création ainsi qu'à la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 26 septembre 2007

René Côté
Doyen